



Compte-rendu du conseil municipal du mardi 23 février 2021

Absents et excusés : Georges LHEUREUX (donne pouvoir à Xavier HUSSON) ; Cédric DROMARD

Le compte-rendu de la séance du 12 janvier 2021 est approuvé.

- **Effacement des réseaux téléphoniques et de l'éclairage public de la route de Montflambert et de la rue de la Tuilerie** : ces travaux seront réalisés en même temps que les travaux de raccordement d'eau de l'hôtel. Le coût total des travaux d'effacement s'élève à 204.000 € TTC avec un reste à charge pour la commune de 42.000 € répartis en 24.000 € pour les réseaux téléphoniques et 18.000 € pour l'éclairage public. Après avoir pris connaissance du plan des travaux, le conseil municipal constate que les travaux d'enfouissement n'incluent pas le dernier tronçon restant à enfouir après la rue de la Tuilerie, soit le début de la route de Germaine jusqu'au croisement avec l'allée de la plaine. Il demande à revoir ce point avec le SIEM avant de délibérer.
- **Aménagement d'un point de vue par la CCGVM** : dans le cadre du plan d'action de la CCGVM pour la mise en valeur des paysages viticoles, la commune de Mutigny a été retenue pour l'aménagement du lieu-dit la côte de mai (actuel emplacement du point de vue avec les tables de pique-nique) : le projet, dont les coûts seront pris en charge en totalité par la CCGVM, consiste en l'installation de nouvelles tables de pique-nique, une maison à insectes, deux totems avec jeux ludiques, une terrasse en bois, un parking à vélo, une poubelle, un totem de l'Unesco, deux transats en bois. Une convention d'autorisation d'occupation du domaine public pour cette parcelle cadastrée AD875 (environ 265 m2 aménagés) doit être signée, prévoyant également que le petit entretien et la propreté sera à la charge de la commune. Le conseil municipal donne son accord à la signature d'une telle convention.
- **Proposition d'acquisition d'une parcelle communale** : Mme Maud BEAULIEU-GODART confirme son souhait d'acquérir l'ensemble de la parcelle cadastrée 192 d'une superficie de 420 m2, suite à la délibération n° 20-05 prise par l'ancien conseil municipal du 13 janvier 2020 pour la cession de cette même parcelle (superficie envisagée à l'époque de 200 m2) au tarif de 60 € m2. Le conseil municipal souhaite étudier plus précisément cette demande, notamment en raison des contraintes liées au réseau d'eau et de la borne incendie.
- **Devis pour le remplacement du projecteur sol de l'église** : un devis est réalisé auprès de l'entreprise AB (à Dizy) pour le remplacement de cinq lampes, d'un projecteur à encastrer pour un montant de 2349,60 € TTC. Avant d'y donner suite, le conseil municipal souhaite revoir l'installation actuelle qui pourrait nécessiter d'autres aménagements.
- **Cadeau de naissance de Carine De Cock** : le conseil municipal s'était prononcé en faveur de l'achat d'un cadeau pour la naissance de la fille de la secrétaire de mairie, pour un montant de 100 €. La trésorerie générale demande néanmoins au conseil municipal de prendre une délibération pour cette dépense. Le conseil municipal réitère son accord sur ce point.

MAIRIE DE MUTIGNY



- **Restitution de caution** : le conseil municipal donne son accord pour la restitution de la caution (75 €) qui avait été demandée pour la location du garage à Mme Glorian et M. Bardin, qui louait également un appartement communal libéré en août dernier.
- **Adhésion à la Fondation du Patrimoine** : le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement de l'adhésion annuelle (55 €) à cette fondation qui permet, notamment, d'obtenir des conseils lors de la rénovation de biens communaux.
- **Questions diverses** :

City stade : les travaux d'agrandissement de l'aire de jeux ont été engagés et le revêtement de sol sera installé le mercredi 24 février. L'accès y est interdit quelques jours le temps du séchage. Par ailleurs, la région a accordé une subvention pour ces travaux de l'aire de jeux (montant non déterminé à ce jour).

Club Epernay Nature et Sport : une demande est formulée auprès de la mairie pour obtenir des informations sur les propriétaires des parcelles envisagées pour le tracé d'une prochaine course d'orientation. Il paraît difficile d'y donner une suite favorable, compte tenu d'un tracé imprécis et du nombre important de parcelles concernés.

Bail pour la location de bois communaux : la commune a reçu la demande écrite de la société de chasse présidée par M. Raymond THIBAUT pour reprendre le bail signé avec M. Denis HUMBERT, conformément aux dispositions dudit bail. En application des dispositions du bail, et en l'absence d'autre demande, une suite favorable est donnée par la commune.

La séance se termine à 20h45.

Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 30 mars 2021 à 18h30.